

<http://ujfp.org/spip.php?article7533>



Franc succès de la conférence sur BDS à Orléans

- BDS - Analyses -



Date de mise en ligne : dimanche 24 novembre 2019

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Le vendredi soir 22 11 2019, Jean-Guy Greilsamer était invité à donner à Orléans [une conférence sur BDS](#) dans le cadre du 16ème Forum des Droits Humains, consacré cette année au thème : "Transitions : Le pire ou le meilleur pour les Droits Humains ?"

La soirée a été un franc succès, tant en ce qui concerne l'importance du public que le contenu des débats.

Voici le texte de la conférence de Jean-Guy Greilsamer :

Je remercie les organisateurs/trices de cette soirée de m'avoir invité.

D'abord je me présente brièvement. Je suis membre de l'équipe d'animation nationale de BDS France, qui est un collectif d'associations, et suis aussi militant de l'une de ces associations, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP). Je suis issu d'une famille juive alsacienne, rescapée du génocide nazi comme beaucoup d'autres familles juives en France, et ai eu une enfance juive jusqu'à ma Bar Mitzvah.

Pour commencer, je veux dire que le thème que les organisatrices et organisateurs de ce 16ème Forum des Droits Humains ont retenu cette année me paraît très pertinent, parce que des transitions peuvent conduire effectivement aussi bien au meilleur ou au pire pour le respect des droits humains.

Il se pourrait très bien par exemple que sous prétexte de sauver la planète il soit adopté un cumul de mesures conduisant à un régime très anti-démocratique.

J'ajoute plusieurs autres points :

- 1) Les transitions vers le meilleur pour le respect des droits humains doivent forcément respecter ou promouvoir ces droits humains, ce qui nécessite de les définir.
- 2) Ces transitions ne peuvent être jugées qu'au regard de l'époque au cours de laquelle elles se produisent ; en effet aucune expérience humaine n'a jamais été pérenne.
- 3) Et troisièmement il faut toujours être attentif aux moyens mis en oeuvre pour obtenir le respect des droits humains. Il est bien évident que si ces moyens ne respectent pas les droits humains ils sont inacceptables. Et si l'on considère qu'il faut distinguer la fin et les moyens, on peut dire que la fin est souvent aussi dans les moyens.

Vous m'avez invité à présenter le mouvement BDS comme exemple de transition.

Le sigle BDS signifie « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » - je reviendrai sur la définition des 3 termes - et il s'agit d'un « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » contre l'Etat d'Israël jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international. Il s'agit donc bien d'une transition et non pas d'une fin, parce que si l'Etat d'Israël finit par se conformer au droit international le BDS n'aura plus lieu d'être.

Je vais d'abord vous présenter la situation en Palestine et Israël à la lumière du droit international et des droits humains, puis l'histoire du mouvement BDS, son contenu, ses pratiques, puis vous dirai pourquoi nous sommes nombreux à estimer que le BDS est un engagement majeur de notre époque, aussi bien pour les Proche et Moyen Orient, pour la paix dans le monde et pour ici même.

Les recommandations du droit international et des droits humains sont à la fois nombreuses et simples : l'égalité, la justice, la liberté de circulation, le droit à l'éducation et à la santé, le respect des droits des peuples autochtones, la condamnation de la colonisation et de l'apartheid, le droit à la résistance y compris armée contre la colonisation et l'apartheid, l'autodétermination des peuples opprimés, le droit au retour des réfugiés, etc

Qu'en est-il alors en Palestine et Israël ?

Droit international et droits humains : qu'en est-il en Palestine et Israël ?

A la suite d'un long processus, sur lequel il sera possible de donner des explications au cours des discussions si vous le souhaitez, la situation est la suivante.

Pour commencer, lors de la période de la création de l'Etat d'Israël sous la responsabilité de l'ONU au moins 700 000 Palestiniens ont été expulsés par Israël et se sont réfugiés dans divers pays. Cet exode est nommé Nakba par le peuple palestinien et il a donné lieu à la résolution 194 de l'ONU pour le droit au retour des réfugiés palestiniens, résolution qu'Israël refuse fermement de mettre en oeuvre.

Ensuite, dès la création de l'Etat d'Israël et cela continue aujourd'hui, il s'est produit dans ce pays un processus ininterrompu de dépossession du peuple autochtone palestinien, ce qui est contraire aux droits des peuples autochtones.

Alors que les Palestiniens d'Israël représentent 20% de la population ils ne possèdent plus que 3% des terres. Il faut ajouter que de nombreux villages palestiniens ne sont pas reconnus, que les municipalités reconnues bénéficient de crédits gouvernementaux nettement inférieurs à ceux alloués aux localités à majorité juive et qu'à l'intérieur des communes dites mixtes, c'est-à-dire à populations juives et palestiniennes, la population palestinienne est ségréguée, vivant souvent dans des quartiers ghettos.

La population bédouine qui vit dans le Néguev subit une expulsion massive de ses villages ancestraux.

Les Palestiniens d'Israël subissent aussi les discriminations suivantes : discrimination en matière d'approbation des demandes de permis de construire, accès limité à certains emplois (par exemple les emplois liés à la production d'énergie), discriminations pratiquées par la police et la justice et condamnations en application du régime de détention administrative.

La détention administrative consiste à arrêter et emprisonner des gens sans inculpation ni jugement pour des raisons de sécurité, pendant une période de six mois constamment renouvelable. C'est ce qui est arrivé par exemple au militant palestinien Ameer Makhoul, qui a fini par écoper de 9 ans de prison pour soi-disant intelligence avec l'ennemi.

Une autre discrimination, contraire aux droits humains universels, est l'interdiction de la réunification familiale : si une personne se marie avec une autre vivant en Palestine occupée, la personne palestinienne n'aura pas le droit de vivre en Israël.

Toutes ces dispositions ont été couronnées le 19 juillet 2018 par une loi dite « Etat nation du peuple juif » à valeur constitutionnelle, qui officialise un régime d'apartheid. Par cette loi, c'est la seule population juive qui est souveraine. Israël y est qualifié de « patrie historique du peuple juif » et ouverte à l'immigration juive. La langue arabe, qui était avec l'hébreu une langue officielle lors de création de l'Etat d'Israël, est reléguée à un statut inférieur.

La vie nationale, les fêtes, les jours fériés, sont régis pour la seule communauté juive. La commémoration de la Nakba le jour de la fête de l'indépendance d'Israël et le retour des familles réfugiées palestiniennes, sont interdits. Ainsi est consacrée, sacralisée, la fable du retour du peuple juif après 2000 ans d'exil. Je ne développerai pas ce point dans mon exposé, je ne conteste pas le droit de quiconque à venir vivre dans n'importe quel pays, mais à condition de respecter la population autochtone, de ne pas la spolier, la coloniser, l'exclure, la persécuter.

La loi « Etat nation du peuple juif » encourage également le développement des colonies juives et s'engage à agir pour leur consolidation.

Les colonies, il s'agit là d'un autre volet de la violation du droit du droit international et des droits humains par Israël. Il concerne la Cisjordanie. Cette région palestinienne, qui englobe Jérusalem Est, est sous domination coloniale israélienne. Elle est sous occupation militaire, la liberté de circulation des Palestiniens est entravée par de multiples checkpoints, et les activités économiques palestiniennes sont fortement freinées.

Environ 650 000 colons y vivent et les constructions de logements au profit de la puissance coloniale continuent de se développer. Israël accapare 80% des ressources en eau de la Cisjordanie, a construit un réseau routier réservé aux colons et se sert de cette région comme dépotoir pour ses ordures diverses. Cette colonisation a été condamnée par de multiples résolutions de l'ONU, la dernière en date étant celle du 23 décembre 2016 lors de la fin du mandat d'Obama. La colonisation israélienne est une colonisation de peuplement, c'est-à-dire qu'elle vise à remplacer une population par une autre, comme cela a été le cas lors de la création des Etats Unis, du Canada ou de l'Australie. La colonisation, qu'elle qu'en soit la forme, est un crime de guerre en droit international et dans le droit pénal français, et

le transfert de population et le développement d'activités économiques par la puissance occupante dans un pays occupé sont interdits par la 4ème convention de Genève. La résistance palestinienne est sévèrement réprimée. Il y a une justice à deux vitesses : une pour les colons qui est la même que pour tout Juif israélien, et une pour les Palestiniens, qui sont soumis aux persécutions des autorités occupantes et à l'utilisation de la détention administrative. Israël a instauré en Cisjordanie un véritable régime d'apartheid.

Un autre volet est le blocus de Gaza, qui dure depuis 13 ans et est également largement condamné par de nombreuses résolutions de l'ONU qui le déclarent illégal. Gaza est une prison à ciel ouvert, soumise à un contrôle aérien, maritime et terrestre. L'ONU a déclaré Gaza invivable dans un avenir proche, un rapport a même mentionné la date de 2020. Les agressions militaires nommées « plomb durci » en 2008-2009 et « bordure protectrice » en 2014 ont été vivement condamnées par des rapports internationaux. La qualification de crime contre l'humanité a été affirmée.

Les marches pour le droit au retour depuis un an et demi ont suscité une répression criminelle contre des manifestants non violents, et cette répression a également été condamnée par des rapports internationaux. Récemment ont eu lieu de nouveaux massacres sur fond de calculs électoraux.

Je signale aussi, tant en ce qui concerne Gaza, la Cisjordanie et Israël, de nombreuses violations par Israël des droits des enfants et des droits des prisonniers.

Avant d'en venir à l'histoire et au contenu du BDS, j'ajoute que les entraves d'Israël à la liberté d'expression et de circulation visent aussi les gens qui soutiennent le peuple palestinien et particulièrement les militants du BDS. Israël s'en prend aux militants juifs israéliens qui refusent sa politique coloniale et d'apartheid, par exemple les refuzniks - qui refusent d'être enrôlés dans l'armée d'occupation. Israël ferme ses frontières à des militants internationaux, n'a pas renouvelé l'autorisation de séjour de responsables d'organisations humanitaires - par exemple le directeur de l'association Human Rights Watch - et essaie de faire interdire au niveau international le BDS dans les pays où il se développe.

J'en viens maintenant au contenu et à l'histoire du BDS

Qu'est-ce que signifie BDS ?

Dans BDS il y a Boycott, Désinvestissement, et Sanctions.

Le boycott c'est refuser d'acheter ou de commercialiser les produits ou services israéliens et refuser de contracter des relations avec les entreprises israéliennes. Il y a aussi, dans le même esprit, les boycotts sportif, culturel, universitaire, touristique.

Le désinvestissement c'est l'arrêt par les entreprises ou autres entités non israéliennes de leur collaboration avec Israël.

Quant aux sanctions, ce sont celles pratiquées par les Etats ou les organismes internationaux.

Quels sont les fondements du BDS : son historique, ses objectifs, sa nature citoyenne, non violente, antiraciste et internationale

L'appel au BDS a été lancé en juillet 2005 par plus de 170 associations de la société civile palestinienne pour mettre fin à l'impunité d'Israël, cet Etat bafouant constamment le droit et les résolutions internationales.

C'était un an après que la Cour internationale de justice, dans son Avis du 9 juillet 2004 sollicité par l'ONU, ait considéré que le « mur de séparation » et le régime qui lui est associé sont contraires au droit international.

Cet appel se fixe 3 objectifs, dont l'accomplissement est nécessaire pour la libération du peuple palestinien, et ces 3 objectifs relèvent exclusivement du droit international et des droits humains. Ce sont : 1) la fin de l'occupation, de la colonisation, et depuis 2006 du blocus de Gaza ; 2) l'égalité complète des droits pour les Palestiniens d'Israël, qui sont soumis à un régime d'apartheid aujourd'hui officialisé, et 3) le droit au retour des réfugiés conformément à la

résolution 194 de l'ONU.

Ces droits élémentaires sont ceux des 3 composantes du peuple palestinien : des territoires occupés dont Jérusalem-est ou Gaza sous blocus (soit 38% du peuple palestinien d'après les statistiques de 2014), des citoyens palestiniens d'Israël (12%) et des réfugiés et exilés (50%).

BDS a donc un rôle fédérateur pour l'unité du peuple palestinien.

L'appel au BDS s'inspire du boycott qui avait contribué à mettre fin à l'apartheid en l'Afrique du Sud, s'adresse aux citoyens du monde entier quelles que soient leurs origines et invite donc aussi « les Israéliens honnêtes à soutenir l'appel dans l'intérêt de la justice et d'une paix véritable ».

BDS est un mouvement non-violent, antiraciste, citoyen, ce qui traduit une vision du monde, une conception de la vie en société, et c'est un mouvement international.

BDS s'inscrit dans la lutte plus large contre le racisme et l'oppression des peuples dans le monde entier.

La Campagne BDS s'est développée dans de nombreux pays (en Europe, en Amérique, au Japon, au Maroc, en Palestine, etc, et y compris en Israël où le mouvement « Boycott from Within » (Boycott de l'intérieur), bien que minoritaire, apporte une aide précieuse à la Campagne internationale BDS.

Elle a pris son essor en France en 2009, suite à l'opération « Plomb durci » contre la population de Gaza au cours de l'hiver 2008-2009.

Elle se déploie selon plusieurs axes, comme c'était le cas du boycott de l'Afrique du Sud : les boycotts économique, sportif, universitaire et culturel. Il s'agit d'un boycott total de l'Etat d'Israël, de son économie et de ses institutions.

La Campagne BDS appelle donc au boycott de toutes les entreprises israéliennes. Nous n'appelons pas au boycott des seules entreprises liées aux colonies israéliennes, même si certaines cibles prioritaires concernent des entreprises liées aux colonies.

En effet, d'abord dans l'histoire des boycotts il n'y a jamais eu de boycotts partiels ce qui serait une concession aux Etats boycottés - par exemple les gens qui appellent à boycotter la Chine à cause de sa politique au Tibet n'appellent pas à ne boycotter que les produits en rapport avec le Tibet. Ensuite ne boycotter que les produits des colonies reviendrait à faire croire que l'objectif du BDS concerne avant tout ce seul objectif. D'ailleurs Israël contourne par divers moyens l'affichage de la provenance des produits et il faut souligner que c'est toute l'économie israélienne, en particulier le secteur bancaire, qui est imbriquée dans la dynamique coloniale.

Par ailleurs pour remporter des victoires il faut se fixer des cibles prioritaires et éviter de se disperser, et c'est pourquoi nous n'appelons pas à un boycott d'entreprises qui ne sont pas spécifiquement israéliennes, telles que Coca-Cola, Mac Do, Danone, Starbuck, sauf quelques cas particuliers.

Ces cas particuliers sont par exemple l'entreprise Caterpillar, qui détruit des maisons palestiniennes avec ses bulldozers, ou l'entreprise HP (Hewlett Packard) - qui fournit notamment des ordinateurs et des imprimantes - et ses satellites, qui font l'objet de mobilisations dans plusieurs pays parce qu'ils participent à l'informatique de la marine militaire, au contrôle des Palestiniens et à la logistique des checkpoints.

La Campagne BDS est portée en France par le Collectif BDS France, qui comprend une cinquantaine d'associations ou réseaux nationaux et autant de collectifs locaux.

Parmi les associations nationales parties prenantes de la Campagne BDS il y a des partis politiques : le Parti de Gauche, le NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste), Ensemble ... ; des syndicats (la Confédération paysanne, l'Union syndicale Solidaires, la CNT (Confédération Nationale du Travail), deux branches nationales de la CGT (CGT de

l'Agro-alimentaire et CGT Education) ; des associations de sensibilités diverses : sensibilité écolo telle que le réseau de distribution Artisans du Monde, sensibilité non violente telle que le MAN (Mouvement d'Action Non violente), sensibilité anticoloniale, et il y a bien-sûr aussi des associations directement liées à la solidarité avec le peuple palestinien.

Parmi les collectifs locaux une vingtaine sont des groupes locaux de l'AFPS et il y a de plus en plus de collectifs locaux qui incluent des groupes locaux de partis ou associations dont les directions nationales n'appellent pour le moment qu'à un boycott partiel d'Israël : PC, CGT, MRAP ...

Le site web de la Campagne BDS France est : www.bdsfrance.org.

Pourquoi le terme « apartheid » est-il si important pour caractériser le régime israélien ?

Pourquoi, alors que d'autres termes caractérisant la politique israélienne, tels que « épuration ethnique » ou « sociocide » sont tout aussi graves ?

L'explication c'est qu'il existe depuis 1973 la notion de crime d'apartheid, qui ouvre à des sanctions internationales sévères, et que les crimes d'apartheid sont assimilés à des crimes contre l'humanité et sont à ce titre sont imprescriptibles.

Ils sont commis dans le cadre d'un régime d'apartheid, c'est-à-dire un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial (le terme racial étant dans un sens sociologique) sur n'importe quel autre groupe racial. Les crimes d'apartheid sont notamment le meurtre, la privation de liberté physique, la réinstallation forcée, les persécutions individuelles et collectives.

Je vais maintenant vous informer sur les différents volets du BDS.

Le boycott économique

Nous avons contribué en 2011 grâce à des mobilisations à la fermeture de l'entreprise israélienne Agrexco, qui commercialisait des fruits et légumes.

En Angleterre, en Irlande, en Italie, en Suisse et au Japon des chaînes ou des grands magasins ont retiré de leurs rayons les produits israéliens provenant des colonies

Les magasins bios, qui ont une charte éthique plus rigoureuse, respectent plus facilement le boycott des produits israéliens. Ainsi en France « Biocoop » ou « Robin des bois »

Le boycott sportif

Il y a des campagnes pour l'exclusion d'Israël de la FIFA (fédération internationale du football) et de l'UEFA (fédération européenne du football).

Il y a régulièrement des mobilisations contre la présence d'équipes israéliennes dans des compétitions (par exemple contre la participation israélienne à l'Eurobasket), dans certaines compétitions internationales des athlètes ont refusé de concourir avec des compétiteurs/trices israélien-ne-s, et il a été obtenu que Jérusalem, qui figurait parmi les villes présélectionnées pour le mondial de foot de 2020, ne soit pas sélectionnée

Le club de foot de Séville a décliné un sponsoring israélien de 5 millions de dollars

En France à Saint-Etienne des supporters de l'équipe stéphanoise ont au cours d'un match à la fin août 2018 brandi une banderole dénonçant le racisme bien connu de l'équipe israélienne concurrente, le Béthar.

Actuellement nous participons activement à une campagne internationale pour que l'équipementier sportif PUMA, qui prétend dans sa charte éthique respecter les droits humains, cesse d'être complice de l'apartheid israélien en sponsorisant la fédération israélienne de football, qui inclue six équipes des colonies.

Le boycott culturel

Israël se sert de la culture pour essayer de redorer son image, pour blanchir ses crimes, pour avoir l'air d'être un Etat démocratique, ouvert même à des cultures dissidentes.

Il ne vise pas les artistes en tant que tels, mais leur participation à des initiatives lancées par l'Etat ou des institutions israéliennes.

En 2005, avec l'aide d'une agence de marketing américaine, l'État d'Israël a lancé une vaste campagne de communication appelée "Brand Israel" - la "marque Israël". Aux artistes israéliens souhaitant se produire à l'étranger il est proposé depuis 2008 un contrat très explicite où, en échange du financement de leur billet d'avion et des frais sur place, les artistes s'engagent à « promouvoir les intérêts politiques de l'État d'Israël à travers la culture et les arts, ce qui inclut de contribuer à créer une image positive d'Israël »

Des artistes de renom international sont de plus en plus nombreux à refuser ou à annuler des tournées en Israël, ainsi que des intellectuels et des personnalités publiques jouissant d'une grande influence : Desmond Tutu, Roger Waters des Pink Floyds, Naomi Klein, Alice Walker, Judith Butler, John Berger, Peter Brook, Ken Loach, Angela Davis, Titi Robin, Vanessa Paradis ...

L'année France-Israël en 2018 a été un échec de l'aveu même d'Israël

La tenue de l'Eurovision cette année à Tel Aviv a été un échec aussi compte tenu des mobilisations et du fait que le public, d'environ 5000 personnes, était près de 10 fois moindre que ce qui était attendu

Israël pratique aussi le « pinkwashing », c'est-à-dire une politique pour se donner une image engagée pour les droits des LGBT (Lesbiennes Gays Bisexuels et Transgenres)

Actuellement nous sommes mobilisé-e-s pour inviter Catherine Ringer, co-fondatrice des Rita Mitsoukos, à ne pas se produire en Israël en décembre.

Le boycott universitaire

Là aussi il ne s'agit pas d'inviter les universitaires à proscrire tout échange avec leurs collègues israéliens, mais de refuser tout rapport institutionnalisé avec des établissements supérieurs israéliens, qui sont tous liés à la politique coloniale israélienne, par leurs programmes, par la ségrégations des étudiants palestiniens, ou par leur implantation sur des terres palestiniennes.

En France, l'Ecole polytechnique et l'institut israélien de technologie Technion coopèrent alors que cet institut a des programmes de recherches qui profitent à l'industrie militaire.

D'importantes universités ont rompu leurs relations avec Israël, notamment en Afrique du Sud et aux Etats-Unis (au moins 15 aux Etats-Unis).

BDS s'est répandu dans les campus aux USA et des associations juives, en particulier « Jewish Voice for Peace », y ont fortement contribué.

L'une des principales institutions universitaires américaines, l'« American Studies Association » a invité ses membres à couper toute relation de nature institutionnelle avec les universités israéliennes et cela n'a pas provoqué une diminution de son nombre d'adhérents.

La campagne d'embargo sur le commerce d'armes et contre les coopérations policières et sécuritaire

Il s'agit d'une campagne très importante, Israël étant un important producteur d'armes, dont l'argument commercial est qu'elles ont été testées contre les Palestiniens. Gaza sert de laboratoire pour expérimenter des armes nouvelles.

Suite notamment à des campagnes de BDS France, deux fois au cours des années précédentes des drones israéliens n'ont pas été choisis par le Ministère des Armées - une fois un drone de combat et une fois un drone d'observation.

Il y a en France 4 salons internationaux de l'armement ou du matériel de sécurité : Eurosatory, Milipol (salon mondial de la sécurité intérieure des Etats), Le Bourget, Euronaval.

Des stands d'entreprises israéliennes sont très présents dans ces salons.

Nous avons entrepris dans certains salons des actions pacifiques spectaculaires, qui ont fait l'objet de vidéos qui ont été appréciées pas le Palestiniens.

Le boycott du tourisme dans les colonies

Une campagne se développe, avec notamment Amnesty Internationale, contre des compagnies, Airbnb, Booking.com, Expedia et Trip Advisor, qui présentent à leurs clients des offres de logements ou de loisirs en cachant qu'elles sont localisées dans des colonies israéliennes illégales.

Participation à des mobilisations plus générales

Nous participons à des mobilisations générales qui nous concernent : les Marches pour la paix, les mobilisations annuelles pour « Un monde sans Mur » ...

Nous avons participé aussi par exemple aux mobilisations contre l'état d'urgence et à deux manifestations contre la venue de Trump en France.

Les Sanctions.

Elles sont encore insuffisantes.

Il y a eu par exemple une société de sécurité israélienne exclue d'un marché lors des Jeux Olympiques de 2016 au Brésil.

En Europe des lignes directrices publiées en 2013 recommandent d'arrêter toute subvention et tout financement à des sociétés profitant des colonies. Il y a des reculs aussi. Le programme de recherches Horizons 2020 pouvant servir à des fins militaires a été exclu des lignes directrices.

Récemment la Cour de Justice de l'Union Européenne a donné tort à des plaignants qui prétendaient que l'étiquetage des produits des colonies, autre recul, est discriminatoire. C'est un encouragement pour poursuivre la campagne pour l'interdiction de l'importation de ces produits.

Il existe une liste noire de l'ONU ciblant des entreprises liées aux colonies, mais les Etats-Unis refusent qu'elle soit publiée.

Deux juristes réputés, Richard Falk et Virginia Tilley ont publié à la demande de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de l'ONU, un rapport sur les pratiques israéliennes à l'égard du peuple palestinien et la question de l'apartheid ; la publication de ce rapport a été refusée par le Secrétaire général de l'ONU.

Par ailleurs des entités territoriales se mobilisent.

En Espagne 70 entités territoriales dont 26 gouvernements locaux et des grandes villes se sont déclarées il y a plusieurs années libres de l'apartheid israélien. Un mouvement similaire existe en Italie. D'autres villes ont décidé de proscrire les produits des colonies : Reykjavik, la capitale de l'Islande, quelques villes britanniques, et récemment Oslo, la capitale de la Norvège.

Le cas récent le plus marquant est celui de l'Irlande, où une proposition de loi proscrivant les produits des colonies va être soumise au Parlement.

En France 4 municipalités ont appelé au boycott des produits des colonies : Bondy, Ivry, Saint-Pierre des corps et Clermont Ferrand, bien que celles de Bondy et Ivry se soient heurtées à des recours juridiques.

Le Désinvestissement, et autres informations concernant la progression du BDS

Il y a eu des succès retentissants

La société de téléphonie Orange a rompu son accord avec la société israélienne Partner Communications et s'est retirée des colonies, la société Véolia, qui était impliquée en particulier dans la construction d'un tramway reliant Jérusalem aux colonies, s'est retirée entièrement d'Israël.

Ces succès sont souvent liés à la dimension internationale du BDS ; par exemple BDS Egypte avait appelé à boycotter Orange, dont une filiale a de nombreux clients en Egypte, et Véolia avait perdu de gros marchés dans la banlieue de Londres et aux Etats Unies.

Le plus gros fournisseur d'eau potable des Pays Bas a mis fin à sa coopération avec Mekorot, la société des eaux

israélienne, qui vole l'eau des Palestiniens.

Des églises en Europe et aux USA se sont désinvesties des entreprises complices des violations du droit international. De même des fonds de pensions, qui brassent des montants financiers énormes : ainsi aux Pays-Bas, au Danemark, au Luxembourg.

Au Danemark, la principale banque s'est désinvestie de la principale banque israélienne.

De très importants syndicats en Europe ont adhéré au BDS.

Il y a eu de nombreuses autres victoires dont voici un aperçu.

Les entreprises Ahava (qui commercialise des produits de beauté) et Sodastream, se sont retirées de Cisjordanie.

Le Portugal et des villes des USA ont rompu des accords de coopération avec les services de police israéliens.

En Inde, une organisation de travailleurs agricoles forte de 16 millions de membres a rejoint le mouvement BDS.

La société de sécurité G4S qui intervient dans les prisons israéliennes et est active surtout dans d'autres pays que la France, a annoncé qu'elle ne renouvellerait pas ses contrats avec Israël.

Aux Etats-Unis après les massacres à Gaza en 2014 dans 3 ports dont celui d'Oakland, des manifestants ont réussi, avec l'aide des dockers, à bloquer des cargos de marchandises israéliennes, qui ont rebroussé chemin.

Nous sommes actuellement mobilisés dans le cadre d'une coalition internationale « AXA, n'assistez pas l'apartheid israélien ». En effet la société d'assurance et groupe bancaire AXA, ou ses filiales, sont actionnaires dans 5 banques israéliennes qui contribuent à la colonisation et dans la plus grande entreprise d'armement israélienne, Elbit Systems, qui a fourni des drones à l'armée israélienne et utilise des armes interdites par le droit international (phosphore blanc et bombes à sous-munitions). Ceci est contraire à la charte éthique d'AXA. Suite à nos mobilisations ces investissements ont diminué, mais nous demandons qu'il y soit mis fin.

Désormais des entreprises refusent d'investir en Israël, ou hésitent à le faire.

Et il est important de savoir aussi que de plus en plus d'associations et de personnes juives adhèrent au BDS.

Comme toute politique de transition pour le respect des droits humains, le mouvement BDS est attaqué par des entités opposées à ses objectifs. Qu'en est-il ?

La campagne BDS affole les autorités israéliennes, les lobbys sionistes et les gouvernements alliés ou complices.

Le gouvernement de Netanyahu a mis en place une structure chargée de lutter activement contre BDS. Sa mission est de récolter toutes les informations utiles sur la pratique de BDS dans les pays où ce mouvement est actif, d'analyser ses activités, de connaître ses principaux militants et, surtout, d'établir une stratégie « anti-boycott » avec l'aide du Ministère des affaires étrangères.

Des gens sont payés par Israël pour surveiller les réseaux sociaux. Une structure de conférenciers est mise en place pour vanter dans les campus américains les mérites de la soi-disant seule démocratie du Moyen-Orient.

Israël essaie désespérément de faire interdire BDS dans divers pays (en France, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada, et elle y a au moins provisoirement réussi en Allemagne) et veut interdire aux militants BDS et à de nombreuses personnes de se rendre en Israël ou en Palestine.

Il y a même eu des assassinats ou des menaces d'assassinats ciblés contre des militants palestiniens, par exemple les menaces contre Omar Barghouti, co-fondateur du mouvement international BDS

Mais il se développe une résistance à cette politique.

De nombreuses instances, associations ou responsables ont affirmé que BDS relève de la liberté d'expression. Ainsi les gouvernements irlandais, néerlandais et suédois, Frederica Mogherini, la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères, 352 organismes européens, Amnesty International, la LIDH, la Haute cour de justice d'Angleterre, celle des Pays de Galles, d'autres hautes juridictions en Suisse et en Espagne, etc

En France nous avons affaire à un lobby sioniste très agressif.

Ce lobby se compose d'une part du CRIF (le Conseil soi-disant Représentatif des Institutions Juives de France) et des officines sionistes qui portent plainte contre les militants du BDS (le Bureau National de Vigilance Contre l'Antisémitisme, Avocats sans frontières -de William Goldnadel-, l'Association France Israël, la LICRA), et d'autre part de notre gouvernement qui est allié ou complice de ces officines.

Le gouvernement s'appuie sur les circulaires Alliot-Marie et Mercier prises par le gouvernement Sarkozy et recommandant aux parquets de poursuivre les militants BDS pour provocation à la discrimination ou à la haine raciales. Ces circulaires n'ont pas été retirées par les gouvernements Hollande puis Macron et elles ont permis ou encouragé les procès contre des militants BDS et les tentatives de museler la liberté d'expression de BDS.

C'est dans ce contexte que la Cour de cassation a confirmé le 20 octobre 2015 la condamnation en Cour d'appel de Colmar de militants qui avaient dénoncé la commercialisation de produits israéliens dans un supermarché en région de Mulhouse. Cette affaire a été portée devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui n'a pas encore statué. Il faut savoir que la plupart des plaintes, soit au moins une centaine, n'ont pas été instruites ou se sont terminées par des relaxes, et que contrairement à ce qui est colporté le BDS n'est pas interdit en France. Une telle interdiction ne pourrait résulter que d'une loi, et un projet de loi dans ce sens serait très probablement retoqué par le Conseil Constitutionnel parce qu'il serait discriminatoire. La justice française a en effet un rapport universel à tout ce qui concerne les boycotts, et à tout ce qui concerne les racismes. Aucun pays et aucun racisme ne sont considérés comme des cas d'exception, qui relèveraient alors d'un « 2 poids 2 mesures ». C'est pourquoi nous appelons les députés à voter le 3 décembre contre le projet de résolution présenté par le député Maillard et visant à lutter contre l'antisémitisme.

Ce projet s'appuie sur une définition banale de l'antisémitisme promue par l'IHRA (« International Holocaust Remembrance Alliance » c'est-à-dire « Alliance pour la mémoire du génocide nazi ») qui consiste à dire qu'est antisémite toute personne qui n'aime pas les Juifs, mais l'assortit d'exemples qui s'en prennent aux critiques résolues de la politique israélienne.

L'on peut souligner qu'il existe déjà des mesures fermes de lutte contre l'antisémitisme sans qu'il soit besoin d'en créer de nouvelles. Ces mesures ont permis par exemple de condamner l'antisémite Alain Soral à des peines de prison.

Par ailleurs il est révélateur que la veille d'une première inscription du projet de résolution fin mai à l'ordre du jour, inscription qui a été reportée, ses promoteurs Maillard, Goasguen et Meyer Habib recevaient des représentants du Conseil des colons de « Judée Samarie », c'est-à-dire de Cisjordanie. Cette résolution estime que l'antisionisme est un délit, alors que c'est une idéologie née parmi les populations juives, et considère que l'antisémitisme « englobe les manifestations de haine à l'égard de l'Etat d'Israël justifiées par la seule perception de ce dernier comme collectivité juive » ce qui est un non-sens, puisque l'Etat d'Israël englobe aussi des Juifs qui haïssent l'actuelle politique de leur gouvernement.

Je vous invite à faire campagne auprès de vos députés avant le 3 décembre pour qu'ils ne votent pas la résolution et pourrai vous donner des précisions lors des discussions après mon exposé.

Pourquoi le BDS est-il un engagement politique majeur, et particulièrement en France ?

Nous avons vu que c'est un engagement politique majeur pour la cause du peuple palestinien. Cette cause nous concerne tou-te-s à maints égards.

Elle est un engagement majeur et rassembleur pour la solidarité internationale.

Israël est en effet à l'avant-garde d'un axe incluant Trump, Bolsonaro, Modi, Orban, etc et des partis classés d'extrême droite, ces gouvernant et ces partis pratiquant une politique raciste, nationaliste, xénophobe, sécuritaire.

Dans cet axe, Israël sert de modèle, vend son matériel répressif testé contre les Palestiniens, Gaza servant de laboratoire pour la répression des mouvements populaires.

Cela a un impact sur la politique sécuritaire en France.

BDS rentre en résonance avec des causes importantes, à l'échelle internationale ou ici en particulier :

- ▶ L'antiracisme et l'antiapartheid : ce qui est en jeu aussi bien en Israël et Palestine que dans les autres pays, c'est le vivre ensemble dans l'égalité et la justice quelles que soient nos origines et c'est le refus des situations d'apartheid
- ▶ L'anticolonialisme : la France a une longue expérience des politiques coloniales et des mobilisations anticoloniales, et la politique israélienne contre le peuple palestinien est la plus longue guerre coloniale contemporaine qui concerne directement le monde occidental
- ▶ Les mouvements anti-guerre, parce qu'Israël est un Etat dangereux pour la paix dans le monde et qu'en France le gouvernement est ami d'Israël

- Le respect du droit international, parce que la persistance de l'impunité d'Israël signifierait la défaite du droit international et son remplacement par le droit du plus fort, à l'image de Trump pour qui le droit international est tout simplement la politique qu'il cherche à imposer

De plus la France est le pays d'Europe où il y a à la fois la plus importante population juive et la plus importante population arabo-musulmane, ce qui explique une importante sensibilité aux questions concernant la Palestine et Israël.

Malgré les agissements du lobby sioniste, il continue d'y avoir dans notre pays de fortes potentialités pour le BDS parce qu'il existe une réelle empathie pour le peuple palestinien

Nous avons augmenté notre impact médiatique, et lors de nos interventions publiques un nombre très important de sympathisants signent nos pétitions et nous communiquent leurs coordonnées.

Il existe un potentiel de mobilisation important notamment parmi les jeunes issus de l'immigration. Pour eux, qui subissent souvent les politiques racistes dans les banlieues, le peuple palestinien est à la fois un symbole et une forte réalité de la figure de l'opprimé. Le peuple palestinien est victime depuis longtemps d'une politique coloniale et les jeunes issus de l'immigration doivent souvent affronter des conséquences de la politique coloniale française, passée ou présente et ils subissent avec leurs familles un racisme, notamment islamophobe, qu'il est nécessaire de combattre.

Tout ce contexte fait de BDS un engagement non seulement pour soutenir un autre peuple, mais aussi un engagement interne à d'autres pays dont la France.

Pour conclure je veux dire quelques mots sur les perspectives du mouvement BDS

Nous pouvons constater que des succès considérables ont été remportés.

Mais il faut reconnaître aussi que l'avenir de la situation internationale est en partie imprévisible, que le pire n'est pas exclu, et que le mouvement BDS ne peut pas à lui seul mettre fin au conflit colonial en Israël et Palestine.

L'économie israélienne est encore forte, particulièrement concernant la production et la vente de matériel de répression et de produits high-tech, et les capacités agressives d'Israël et de ses alliés sont encore importantes.

Mais malgré ces points, BDS progresse inexorablement.

L'impopularité d'Israël dans l'opinion publique internationale continue d'augmenter.

En France 2 tiers de la population ont une mauvaise image d'Israël.

Les accusations d'antisémitisme contre les militants BDS ne tiennent plus la route dans l'opinion publique.

Israël ne pourra pas continuer indéfiniment sa politique : son économie est vouée à se fragiliser, l'industrie touristique baisse malgré toutes les opérations de promotion, les dépenses de sécurité sont exorbitantes par rapport aux besoins sociaux, le bilan migratoire pour Israël est nul - il y a autant d'Israélien-ne-s qui quittent ce pays pour aller vivre ailleurs, particulièrement des jeunes, que de gens qui y immigreront.

Dans la période inquiétante que nous vivons le mouvement BDS est un engagement important pour la justice, pour le vivre ensemble dans l'égalité, pour la libération des peuples opprimés, pour la paix dans le monde.

C'est pourquoi c'est un devoir moral et politique de s'y impliquer et c'est pourquoi nous militants du BDS, poursuivons cet engagement sans nous laisser intimider et avec détermination.

Le vendredi 22 novembre 2019,

Jean-Guy Greilsamer, membre de l'équipe d'animation nationale de BDS France